UNIVERSITE DE STRASBOURG

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Établi en application du Code de la Commande Publique

Fourniture, correction et délivrance des résultats de tests d'anglais au profit des étudiants de l'université de Strasbourg

Lot n°2 : Tests TOEIC, d'anglais professionnel

Université de Strasbourg
Direction des Finances - Département Achats Marchés
Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 STRASBOURG Cedex

Sommaire

Article 1 - Présentation du lot n°2 3
Article 2 - Description des prestations du lot n°2 3
Article 3 - Autres dispositions en lien avec l'exécution technique des prestations 6

Article 1 - PRESENTATION DU LOT N°2

Le lot n°2, porte sur la fourniture, la correction et la délivrance des résultats de tests de compétences d'anglais professionnel TOEIC au profit des étudiants de l'université de Strasbourg.

Cette certification doit être reconnue internationalement et sera utilisée par les étudiants dans les cadres des procédures de sélection pour une mobilité, de l'insertion professionnelle, pour une poursuite d'études dans des écoles (commerce, ingénieurs, etc) ou l'obtention de diplômes.

Volume estimatif annuel pour l'université de Strasbourg

Le nombre estimatif annuel de tests d'anglais professionnel TOEIC pour l'université de Strasbourg se situe entre 600 et 1400 tests.

Cette fourchette est donnée uniquement à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.

Article 2 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS DU LOT N°2

Dans le cadre du présent marché et conformément à son offre, le titulaire assure :

- La fourniture et la correction de tests **TOEIC** dans le cadre des sessions de tests organisées au sein de l'université de Strasbourg pour ses étudiants ;
- La délivrance des résultats des sessions (liste globale des résultats obtenus par les candidats des sessions + attestations individuelles).

Certification évaluant le niveau de compétences d'anglais professionnel	Cette certification reconnue internationalement est utilisée par les étudiants dans les cadres des procédures de sélection pour une mobilité, de l'insertion professionnelle, pour une poursuite d'études dans des écoles (commerce, ingénieurs, etc.) ou l'obtention de diplômes. **Cette certification évalue le niveau de compétences des étudiants en anglais professionnel et doit évaluer la compréhension orale et écrite dans un <u>contexte professionnel</u>.**
	Elle doit porter sur les deux domaines de compétence suivants : - la compréhension orale, afin d'évaluer la capacité des étudiants à comprendre l'anglais parlé tel qu'il est utilisé dans les entreprises, - la compréhension écrite afin d'évaluer la capacité des étudiants à lire et à comprendre les textes liés au monde du travail en anglais.

Le test doit être fourni sous format QCM, sous forme papier (accompagné de CD ou autre support physique

numérique) et sous forme numérique.

Les épreuves pourront être passées :

- **En présentiel :** au format papier ou numérique, sous la surveillance du personnel de l'université.
- **À distance :** sous la surveillance directe du titulaire (ou de sa plateforme de télésurveillance).

Le titulaire devra proposer des modalités de passation aux étudiants en situation de handicap et devra les détailler dans son offre.

L'entreprise candidate doit obligatoirement être agréée par un éditeur officiel pour distribuer la certification demandée. Cet agrément doit couvrir l'intégralité du processus de certification (depuis la fourniture jusqu'à la délivrance des résultats). Les dates de sessions d'examen seront déterminées par l'université de Strasbourg et communiquées au titulaire dans un délai raisonnable pour l'un comme pour l'autre.

Le titulaire indiquera dans son offre le temps minimum de programmation d'une session papier et d'une session numérique.

La certification proposée devra se caractériser par une extrême simplicité pour l'étudiant sans qu'il ait à se pré-positionner lui-même par rapport à la grille de niveaux A2 à C1 au minimum du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

2.1. Fourniture des tests

Le titulaire s'engage à :

- livrer les tests papiers (questionnaire à choix multiple et enregistrement son) dans un délai maximum de 11 jours ouvrés à compter de la réception de l'engagement juridique (bon de commande), par tout moyen sécurisé et permettant un suivi à l'adresse de livraison indiquée sur le n° d'engagement juridique (EJ).
- fournir une plateforme de passation de tests à destination des étudiants (à distance ou sur site), à assurer techniquement la mise à disposition des tests pour le jour des sessions.
- et à mettre à disposition une plate-forme administrateur

Si les tests ne sont pas livrés/ fournis dans les délais, le titulaire sera soumis aux pénalités prévues à l'article 15.1 du CCAP.

Soumis à une obligation de résultat, dans le cas où le titulaire ne serait pas en mesure, de livrer/fournir les tests dans le délai imparti, il prendra toutes les dispositions nécessaires, à ses frais, afin de parvenir à exécuter la livraison dans les délais indiqués ci-dessus.

L'Université s'engage à renvoyer les tests non-utilisés en même temps que ceux envoyés pour correction.

Le titulaire s'engage à ne facturer que les tests réellement utilisés. La facturation se fait donc par rapport au nombre d'étudiants effectivement présents le jour du test.

Ainsi, dès lors que le cachet de fermeture du test n'est pas ouvert ou le code d'accès n'est pas utilisé, ledit test ne peut pas faire l'objet d'une facturation.

2.2 Correction des tests et délivrance des résultats

Format papier des tests	L'Université transmettra par courrier au titulaire du marché les tests pour correction dans un délai maximum de 5 jours à compter de la session (jours ouvrés). Les frais de livraison et les frais de retour des tests sont à l'entière charge du titulaire. Ainsi, le titulaire doit fournir le matériel et l'affranchissement nécessaires pour que l'établissement puisse renvoyer les tests pour correction. Le titulaire doit corriger les tests papiers puis transmettre aux étudiants et à l'établissement, par voie postale ou numérique, l'ensemble des résultats de tests demandés ci-dessous, dans un délai maximum de 10 (dix) jours ouvrés à compter de leur réception par le titulaire.
Format numérique	Les modalités de délivrance des résultats sont précisées dans le mémoire technique du titulaire. Les résultats des tests seront adressés au candidat au plus tard 48h dès la fin du test. Le titulaire envoie par courrier postal ou numérique l'attestation des scores dans un délai maximum de 7 (sept) jours après la session.

Les scores doivent être corrélés sur les niveaux A2 à C1 minimum du CECRL.
Le score du candidat doit lui permettre d'obtenir un équivalent de ses compétences en fonction de la grille de niveaux de compétences élaborée par le CECRL.

Le titulaire doit délivrer l'attestation de réussite du test aux étudiants :

- Cette attestation de résultats officielle est imprimée sur papier sécurisé ou au format digital et doit comporter le score par section, le score total et le descriptif des compétences du candidat. Il fera office de référence auprès des recruteurs et employeurs potentiels.
- Les résultats des tests doivent être certifiés, reconnus par l'éditeur officiel et vérifiables directement en ligne sur le site officiel de ce dernier.

Le titulaire doit délivrer par mail à l'Université :

- Les scores individuels de chaque étudiant (scores de chaque partie)
- Des informations sur les scores de la session (moyenne des scores, distribution statistique et plage des scores).

Durant les deux années suivant l'envoi des attestations de score officielles, toute institution, quel que soit son statut peut demander au titulaire de vérifier et de communiquer un score obtenu par un étudiant afin que ladite institution puisse confirmer ce score.
Le titulaire s'engage donc en ce sens à vérifier et à communiquer tout score demandé à ladite institution.

2.3. Formation des administrateurs de sessions

Une formation d'administrateur de la plate-forme et de surveillance des tests devra être assurée par le titulaire, à titre gratuit, à la notification du marché, auprès d'une dizaine de membres du personnel de l'université de

Strasbourg.

Les modalités d'organisation, le contenu, la durée devront être détaillés dans le mémoire technique du titulaire. Les sessions de tests seront surveillées par le titulaire pour les sessions à distance et par le personnel de l'université de Strasbourg pour les sessions en présentiel. Un surveillant préalablement formé pourra assurer la surveillance de 24 étudiants.

Article 3 - AUTRES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC L'EXECUTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

Ces dispositions se rapportent respectivement à la gestion des cas d'étudiants en situations d'handicap (3.1), ainsi qu'à la surveillance du test passé en ligne (3.2).

3.1 Cas des étudiants en situation de handicap

La solution retenue devra répondre aux normes d'accessibilité (RGAA) afin de permettre aux étudiants en situation de handicap d'accéder aux contenus des tests en ligne et y répondre de façon la plus autonome possible.

Il sera apprécié que le test puisse être passé en autonomie par les étudiants présentant des handicaps les plus variés possibles. Le candidat précisera dans son offre les possibilités offertes par son outil. Il est indispensable que la solution tienne compte dans ses paramètres des mesures de compensation telles que :

- Majoration du temps (tiers temps ou autre) ;
- Lecture des informations par une synthèse vocale ;
- Choix d'une police de caractère accessible (type Arial) ;
- Possibilité d'écoutes supplémentaires des documents sonores.

Selon les situations et le souhait des étudiants concernés, certains pourront composer dans une salle dédiée, et être éventuellement accompagnés d'un secrétaire habilité. Dans ce cas, la surveillance sera assurée par l'université. Il est précisé que l'étudiant et le secrétaire seront autorisés à échanger à l'oral pendant la passation du test.

3.2 Surveillance du test passé en ligne

Le candidat précisera dans son offre les moyens mis en œuvre pour lutter contre la fraude. On appréciera que ces moyens soient efficaces et simples d'usage. Ils devront notamment s'appuyer sur des équipements standards comme une web-cam et un micro.